

À quoi sert le marquage de l'électricité?

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Energieia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie**

Band (Jahr): - **(2008)**

Heft 1

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-641979>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

in %	
51.4%	Erneuerbare Energien
0.0%	Wasserkraft
0.0%	Übrige erneuerbare Energien
0.0%	Nicht erneuerbare Energien
0.0%	Kernenergie
0.0%	Fossile Energieträger
0.0%	Abfälle
0.0%	Nicht überprüfbare Energieträger
100.0%	Total

A quoi sert le marquage de l'électricité?

D'où vient le courant électrique que je consomme? Grâce au marquage de l'électricité, obligatoire en Suisse, répondre à cette question est possible depuis maintenant deux ans. Selon un rapport de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) publié en décembre, il semble toutefois que les consommateurs n'y prêtent pas encore une grande attention. Voici ce qu'il faut savoir.

Depuis 2006, tous les fournisseurs d'électricité sont obligés d'informer leurs clients sur la composition du courant qu'ils fournissent. La déclaration, qui accompagne une facture, doit être envoyée au moins une fois par année.

A quoi ça sert?

L'objectif est d'accroître la transparence du marché de l'électricité pour le consommateur en indiquant le mode de production et la provenance du courant. Il s'agit d'une mesure qui a été introduite en vue d'accompagner l'ouverture du marché de l'électricité.

Quel avantage pour le consommateur?

Dans le contexte d'un marché ouvert, le consommateur peut choisir son fournisseur selon le courant qu'il fournit sur la base de données quantitatives. Dans le contexte actuel, le consommateur peut, s'il constate que la provenance du courant n'est pas à son goût, souscrire à une formule plus écologique auprès de son fournisseur.

A quoi ressemble cette déclaration?

La déclaration minimale se présente sous la forme d'un tableau en deux parties. La première contient des informations générales sur le fournisseur ainsi que l'année de référence pour la comptabilité. La deuxième contient, en pourcentage, le mode de production et l'origine (nationale ou étrangère) du courant fourni au consommateur. Chez certains fournisseurs, le tableau est complété par des informations ainsi qu'une représentation graphique.

Que sont les agents énergétiques non vérifiables?

Parfois, une proportion importante du courant fourni est d'origine dite «non vérifiable». Il s'agit d'électricité dont le fournisseur n'a pas pu vérifier la provenance. Cela n'est pas dû à une mauvaise gestion de sa part mais provient du fait que les électrons se déplacent de façon imprévisible et sans lien avec des contrats d'achat de courant dans le réseau électrique.

Dans la catégorie «non vérifiable» figure notamment le courant électrique négocié à court terme sur les bourses internationales. En outre, un producteur d'électricité d'origine hydraulique qui aura cédé ces certificats «renouvelables» à un tiers sera alors obligé

de vendre son courant comme étant d'origine «non vérifiable».

Que dit l'étude de l'OFEN?

Ce premier rapport d'évaluation sur le marquage de l'électricité montre qu'en 2005, environ 63% de l'électricité livrée en Suisse y a également été produite. 41% de l'énergie livrée était d'origine nucléaire, 34% d'origine hydraulique et moins de 1% d'origine renouvelable. 21% du courant livré provenait d'agents énergétiques non vérifiables. On observe donc un décalage entre le courant livré en Suisse et le courant produit qui est à 55% d'origine hydraulique et à 40% d'origine nucléaire. Le reste étant d'origine thermique et autre.

(bum)

INTERNET

Le marquage de l'électricité à l'OFEN:
www.bfe.admin.ch/themen/00612/00614/index.html?lang=fr